

Etudes scientifiques et revue de presse sur les mesures « *chocs des savoirs* » concernant les groupes de niveaux et le redoublement.

Ce corpus de textes et études tente de rassembler quelques analyses et recherches sur les groupes et classes de niveaux et la ségrégation scolaire. Pour vous faire un avis le plus éclairé possible sur la mesure « *groupes de niveaux* » dans un système scolaire qui reste parmi le plus inégalitaire au monde et dans une société où les inégalités se développent, nous vous mettons le lien vers les études.

Il est important de différencier « *groupes ou classes de niveaux* » avec les « *groupes de besoins* », qui eux, selon plusieurs chercheurs peuvent être bénéfiques aux apprentissages sur certains domaines et à certains moments.

Les extraits sont soulignés par nous.

ETUDES SUR LES GROUPES DE NIVEAUX

1. « *Les camarades influencent-ils la réussite et le parcours des élèves ? Une revue de littérature sur les effets de pairs dans l'enseignement primaire et secondaire* »

Synthèse de recherches sur les formations des groupes et classes, coordonnée par O.Monso, D.Fougère, P.Givord, C.Pirus, 2019 → <https://sciencespo.hal.science/hal-03456953/document>

Extraits : « *Dans l'ensemble, et de manière assez conforme à l'intuition, les élèves ayant de bons résultats scolaires, ou issus de milieux socio-économiques favorisés, ont plutôt un effet d'entraînement sur l'ensemble des élèves. Inversement, la concentration d'élèves en difficulté scolaire, ou issus d'un environnement familial moins propice à la réussite scolaire, est un facteur pénalisant les performances scolaires, surtout pour ces groupes d'élèves. Il en résulte que les phénomènes de ségrégation peuvent aggraver les inégalités scolaires.* » « *Enfin, en matière de parcours des élèves et de bien-être, l'intérêt de côtoyer des élèves d'un niveau social ou scolaire plus élevé n'a rien d'évident, et pourrait même être préjudiciable dans certaines situations* »

2. « *Mixité sociale au collège : premiers résultats des expérimentations menées en France* »

Note du Conseil scientifique de l'éducation Nationale, Avril 2023 ; → https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/Note_CSEN_2023_09.pdf

Extrait : « *une plus grande mixité sociale entraîne [...] des effets positifs sur le plan du bien-être personnel et du bien-être social, pour les élèves de milieu défavorisé comme pour ceux de milieu favorisé* »

3. « Ségrégation sociale en milieu scolaire : appréhender ses causes et déterminer ses effets »

Note de l'institut des politiques publiques, Nov 2023 → <https://www.ipp.eu/publication/segregation-sociale-en-milieu-scolaire-apprehender-ses-causes-et-determiner-ses-effets/>

Extraits : « En moyenne, la diversité sociale des camarades de classe a des effets modérés mais hétérogènes sur la réussite scolaire, transitant essentiellement par leur niveau scolaire. Les trajectoires scolaires des élèves les moins performants scolairement et les plus défavorisés socialement tendent à être améliorées lorsqu'ils sont entourés de camarades de niveaux scolaires plus divers. Pour les élèves plus performants, les effets associés au niveau scolaire de leurs camarades de classe sont variables en fonction du contexte ».

« Des travaux récents démontrent que les effets de la diversité sociale des camarades de classe vont au-delà de la seule performance scolaire : elle favorise le développement des capacités socio-émotionnelles des élèves, réduit la prévalence des stéréotypes raciaux et sociaux, et, pour les élèves socialement défavorisés, améliore l'insertion professionnelle. »

4. « Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français »

Son Thierry Ly et Arnaud Regiert (Conseil national d'évaluation du système scolaire), 2016.

→ <https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/SegregationFrance1.pdf>

Ce document s'inscrit dans une série de contributions publiées par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) dans le cadre de son rapport scientifique : *comment l'école amplifie les inégalités sociales et migratoires ?*

Extraits : « Les différences d'environnement en fonction de l'origine sociale ou du niveau scolaire sont susceptibles d'aggraver les inégalités scolaires ; de plus, cet "entre-soi" est un obstacle à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble. »

ETUDE SUR LE REDOUBLEMENT

1. « Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives, conférence du consensus »

Conseil national d'évaluation du système scolaire, 2014 → <https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/01/synth%C3%A8se.pdf>

Extraits : « Le redoublement a fortement diminué en France depuis trente ans et davantage encore depuis les années 2000. Il reste cependant à un niveau très élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE. »
« Il semble aujourd'hui que le redoublement puisse avoir des effets positifs faibles sur les performances scolaires à court terme mais que ceux-ci se dissipent très rapidement, voire deviennent négatifs à plus long terme. Les effets sur la motivation, l'ambition et la confiance des élèves restent toujours négatifs. Enfin, le redoublement modifie les trajectoires d'orientation, les carrières scolaires et détériore les conditions d'insertion dans la vie active. Il reste enfin le meilleur prédateur du décrochage. » « La conférence de consensus scientifique du Cnesco et de l'IFÉ/ENS de LYON doit donc permettre la diffusion des recherches scientifiques sur les effets négatifs du redoublement sur les élèves mais aussi mettre en évidence les alternatives qui ont leur preuve à l'étranger et qui ne sont développées que très ponctuellement en France. »

CITATIONS

« L'hétérogénéité au collège est aussi un enjeu de mixité sociale et d'apprentissage du vivre ensemble (...) Il y a du cynisme à ne pas donner au collège les moyens de gérer cette hétérogénéité et affirmer ensuite qu'elle est un problème, car ce sont les plus défavorisés qui pâtiront de notre incapacité à la faire vivre »

[Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire](#)

« Dans l'ensemble, et de manière assez conforme à l'intuition, les élèves ayant de bons résultats scolaires, ou issus de milieux socio-économiques favorisés, ont plutôt un effet d'entraînement sur l'ensemble des élèves. Inversement, la concentration d'élèves en difficulté scolaire, ou issus d'un environnement familial moins propice à la réussite scolaire, est un facteur pénalisant les performances scolaires, surtout pour ces groupes d'élèves. Il en résulte que les phénomènes de ségrégation peuvent aggraver les inégalités scolaires. »

[Olivier MONSO, Denis FOUGERE, Pauline GIVORD, Claudine PIRUS, Les camarades influencent-ils la réussite et le parcours des élèves ? Sciences Po LIEPP Working Paper n°86, 2019-04-04](#)

«La constitution de classes de niveau, qu'elle soit réalisée par des moyens directs ou indirects, a des effets potentiellement négatifs sur les résultats académiques et la confiance en soi des élèves, en fonction de leur placement dans les différents groupes de niveau»

[Anna Mazenod revue française de pédagogie n°212, citant l'étude anglaise Best Practice in Grouping Students\)](#)

REVUE DE PRESSE

- [Pierre Merle, chercheur en sciences de l'éducation, Gabriel Attal va produire un choc d'ignorance, Le monde 19-12-23](#)
- [Hugues Draelants, sociologue, « Classes de niveaux promouvoir une élite ou permettre la réussite de tous », 10-10-23](#)
- [F.Jarraud, le café pédagogique, Choc des savoirs Voleurs d'espoirs, 08-12-23](#)
- Tribune collective, [« Les mesures préconisé par Gabriel Attal vont à l'encontre de tout espoir de démocratisation scolaire », Le Monde, 12-12-23](#)
- [Michèle Artigue, professeure des universités, didacticienne des mathématiques, « PISA 2022 Les mauvais résultats sont principalement dus aux réformes incessantes », 06-12-23](#)
- [F.Jarraud, le café pédagogique, Gabriel Attal rattrapé par son budget, 18-12-23](#)
- [Lettre d'alerte à la ministre par les chef.fes d'établissement-SNPDEN UNSA, 22-01-24](#)
- [Enrayer la mécanique populiste qui s'est emparée de l'éducation, Un Principal, 26-01-24](#)
- [Réforme du Collège : le CSP en renfort, Avis d'un ancien Inspecteur de l'Education Nationale, 02-02-24](#)

Pierre Merle, spécialiste des questions scolaires : « Loin de créer un “choc des savoirs”, Gabriel Attal va produire un choc d’ignorance »

12 décembre 2023

Pierre Merle

Le Monde

- [Débats](#)
- [Éducation](#)

L'établissement scolaire et la classe sont des petites sociétés dans lesquelles il faut créer de l'unité plutôt que de mettre à l'écart les élèves les plus faibles, estime le sociologue, qui dénonce une « pensée conservatrice ».

Publié le 19 décembre 2023 à 06h00, modifié le 19 décembre 2023 à 09h51 Temps de Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

La réforme souhaitée par le ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal, sous l'appellation « *choc des savoirs* », est fondée sur des diagnostics erronés. Première contrevérité, le collège français n'est nullement « *uniforme* ». [En 2022, les collèges publics scolarisent près de 40 % d'élèves défavorisés](#). Les collèges privés en scolarisent moins de 16 %. Encore ne s'agit-il que de moyenne ! Dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), la proportion d'élèves d'origine populaire dépasse parfois 70 % alors qu'elle est souvent inférieure à 10 % dans les collèges privés du centre-ville des capitales régionales.

A cette ségrégation sociale interétablissement, à laquelle correspondent des différences considérables de compétences des élèves, s'ajoute, énonce notamment [une étude publiée en 2016 par le Conseil national d'évaluation du système scolaire \(Cnesco\)](#), une ségrégation intraétablissement d'une importance équivalente en raison de la multiplication des sections bilangues et européennes, des classes à horaires aménagés, des langues rares, etc.

Vouloir créer des groupes de niveau (faible, moyen, fort) dans des classes déjà homogènes est une triple erreur. D'abord, l'idée (en elle-même bienvenue) de réduire à 15 le nombre de collégiens dans les groupes de niveau d'élèves faibles profitera à des élèves moyens, voire bons, scolarisés dans les collèges très favorisés, au détriment des élèves réellement faibles scolarisés en REP.

Ensuite, en 2019, une [synthèse des recherches](#) publiée par Sciences Po Paris a montré un effet bénéfique de la mixité sociale et scolaire sur les progressions des élèves faibles, sans effet négatif sur les meilleurs. Séparer encore davantage les élèves faibles des élèves moyens et forts ne fera qu'accentuer leurs difficultés d'apprentissage.

Mixité sociale bénéfique à tous

Enfin, l'évaluation des expériences de mixité sociale réalisées en France, souligne [une note publiée en avril par le Conseil scientifique de l'éducation nationale](#), se traduit par un accroissement du bien-être de l'ensemble des élèves, y compris celui des élèves favorisés. La mixité sociale favorise aussi le développement des capacités socioémotionnelles, réduit la prévalence des stéréotypes raciaux et sociaux et, pour les élèves socialement défavorisés, améliore leur insertion professionnelle ([note de l'Institut des politiques publiques](#), publiée en novembre). Autant d'effets bénéfiques à tous les élèves. L'établissement scolaire et la classe sont des petites sociétés. Il faut créer de l'unité, non des groupes de niveau.

[Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences](#)

[Découvrir](#)

La seconde contrevérité du projet ministériel est d'accréditer l'idée d'un redoublement favorable aux élèves en difficulté. Un large [consensus scientifique](#) a montré que cette politique débouche sur un résultat inverse. Le redoublement produit des effets négatifs en termes d'estime de soi, de motivation et d'apprentissages ultérieurs. Les seules exceptions concernent, outre la classe de terminale, les classes de 3^e et de 2^{de} dans lesquelles les élèves faibles, en cas de redoublement, sont motivés pour éviter une orientation non choisie.

Tout comme la création des groupes de niveau, des redoublements plus fréquents pénaliseront les élèves faibles, majoritairement d'origine défavorisée. Alors même que, pour l'école française, le constat principal de l'édition 2022 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est l'écart considérable entre le niveau des élèves d'origine défavorisée et favorisée, le ministre Gabriel Attal, loin de créer un choc des savoirs, va produire un choc d'ignorance fondé sur une mise à l'écart encore plus accentuée des élèves les plus faibles.

Le projet ministériel contient d'autres contradictions. Par exemple, Gabriel Attal souhaite une réforme des programmes et une labellisation des manuels scolaires, non pas en référence avec les cycles actuels de trois ans, mais avec des « *objectifs annuels* », voire « *semi-annuels* ». Finalement, après avoir dénoncé une uniformité fantasmée du collège, le ministre veut imposer un rythme de progression identique à tous les élèves alors même que, [dès l'âge de 2 ans](#), les inégalités socio-économiques différencient sensiblement leurs compétences langagières.

De surcroît, la décision de réformer au plus vite le « socle commun » [*de connaissances, de compétences et de culture*] signifie que l'expérience des professeurs, les plus avertis des difficultés des élèves, ne sera pas prise en compte. Gabriel Attal veut renforcer leur autorité et, dans le même temps, a déjà décidé d'une modification des programmes sans même les consulter. Un bel exemple de déni de leurs compétences. Pourquoi, aussi, faut-il changer d'urgence des programmes déjà réécrits par Jean-Michel Blanquer ? Sont-ils à ce point médiocres ? Et pourquoi la nouvelle équipe ministérielle ferait-elle mieux que l'ancienne ?

Effets délétères

Dernier exemple, bien que les résultats de PISA 2022 montrent une baisse des compétences des élèves en mathématiques, le ministre a décidé la création, à la fin des classes de premières générales et technologiques, d'une nouvelle épreuve anticipée du bac consacrée aux mathématiques et à la culture scientifique. Le ministre se targue de provoquer un choc des savoirs tout en supprimant une année entière d'enseignement scientifique ! Un projet paradoxal dont la genèse tient à l'absence d'une réelle réflexion sur un problème incontournable : la crise de recrutement des professeurs, particulièrement en mathématiques.

La réforme Blanquer, en reportant le concours d'accès au professorat de la fin du master 1 à celle du master 2, a réduit l'attractivité déjà insuffisante du métier d'enseignant. Certes, Gabriel Attal souhaite revenir sur cette réforme désastreuse, mais son projet est controversé. Au mieux, une réforme ne s'appliquera qu'à la rentrée 2025. En attendant, le ministre se contente d'expédients tels que le recrutement de contractuels non formés, choix incompatible avec l'élévation du niveau scolaire des élèves.

L'analyse du projet ministériel montre les effets délétères des mesures envisagées. Groupes de niveau, redoublement, fin du collège « *uniforme* », énième réforme des programmes, renforcement de l'autorité du professeur... ne sont que les poncifs éculés de la pensée conservatrice. Ils ne répondent en rien à la crise de l'école française. En revanche, électoralistes et populistes, ces mesures sont susceptibles de servir l'ambition présidentielle de l'actuel ministre de l'éducation.

Pierre Merle est sociologue, spécialiste des questions scolaires et des politiques éducatives, et il a notamment publié « Parlons école en 30 questions » (La Documentation française, 2021).

[Pierre Merle\(Sociologue\)](#)

Classes de niveaux : promouvoir une élite ou permettre la réussite de tous ?

Lilia Ben Hamouda

10 octobre 2023

Le café péda



Hugues Draelants est sociologue, professeur à l'Université de Louvain et membre du GIRSEF (Groupe Interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation). Il est notamment l'auteur du « Manuel de sociologie de l'éducation » publié en 2022. Le chercheur revient sur la proposition de Gabriel Attal de mettre en place des classes de niveaux homogènes en sixième. Selon lui, ce choix questionne le rôle de l'école au sein de la société : promouvoir une élite ou permettre la réussite d'une majorité ? Il répond aux questions du Café pédagogique.



Quels effets des classes de niveaux sur les apprentissages de tous les élèves, les bons comme les mauvais ?

Les recherches tendent à montrer que les classes de niveaux bénéficient surtout aux élèves les plus performants puisqu'elles améliorent leurs performances. En revanche, elles ont un effet négatif sur les élèves dont le niveau est plus faible. Cet effet est plus important que les bénéfices pour les bons élèves. Ainsi, si l'objectif est de favoriser l'amélioration moyenne du niveau, les classes hétérogènes sont plus profitables en moyenne. Ce que perdent les élèves forts est largement compensé par ce que gagnent les plus faibles. Certes, les classes hétérogènes ne sont pas la panacée, elles ne sont pas la solution miracle pour combattre les inégalités, mais leur effet est moins mauvais que les classes homogènes.

Concrètement, que se passe-t-il dans la classe quand le groupe est homogène ?

Si les groupements d'élèves ont des effets négatifs, c'est principalement dû aux opportunités d'apprentissages qui sont offertes aux élèves, sur ce que cela va induire en matière de modalités d'enseignement. Du côté des élèves, cela peut créer des conditions d'émulation ou des conditions de frein aux apprentissages. Du côté des professeurs, dans une classe homogène faible, l'enseignant adapte généralement à la baisse ses objectifs d'apprentissage. Les tâches seront plus faciles, pour une meilleure réussite de tous mais aussi dans un objectif de maintien de la paix

scolaire.

Mais alors faut-il éviter à tout prix les groupes de niveaux ?

Non. Qu'il y ait des groupes de niveaux à certains moments de la semaine dans une classe hétérogène peut être avoir du sens. La recherche montre que si on a une conception du groupe classe plus flexible avec des moments de regroupements homogènes momentanés, cela peut avoir un impact positif sur la réussite de tous les élèves. Les groupes de niveaux ne doivent pas être permanents, ils doivent pouvoir évoluer régulièrement au cours de l'année et concerner seulement certains cours. Mais concevoir des groupes de besoin, groupes homogènes momentanés, est plus complexe que de faire des classes de niveaux. Cela demande des enseignants formés et du temps pour l'organiser. Il reste néanmoins important que les élèves puissent se retrouver tous ensemble pour travailler la coopération, la solidarité, les compétences psychosociales...

Gabriel Attal annonce vouloir mettre en place des classes de niveau en 6^e. Comment interpréter ce choix au niveau politique ?

Comme je l'ai dit les classes de niveaux ont tendance à creuser le niveau entre les forts et les faibles. Finalement, faire le choix de classes de niveaux ou des classes hétérogènes est un signal du projet politique alloué à l'École. Si on veut promouvoir l'amélioration et la réussite de tous les élèves, ce qui semble être le projet politique de l'école française, *a priori* les nombreuses recherches sur le sujet indiquent que les classes de niveaux ne sont pas pertinentes – sauf à organiser des groupes homogènes momentanés. En revanche si le projet est de fabriquer une élite, sans se préoccuper de ses conséquences pour les élèves qui ne font pas partie de l'élite scolaire ni des questions d'inégalités sociales sachant que la réussite scolaire est corrélée à l'origine sociale, alors les classes de niveaux sont un moyen efficace. Tout dépend donc du projet politique poursuivi.

Propos recueillis Lilia Ben Hamouda

Hugues Draelants, Branka Cattonar, Manuel de sociologie de l'éducation, de Boeck supérieur éditeur, ISBN 9782807339385. [Feuilleter l'ouvrage](#)

Dans le Café pédagogique

[Hugues Draelants : Manuel de sociologie de l'éducation](#)

[Hugues Draelants : La politique des preuves en éducation](#)

"Choc des savoirs" : Voleurs d'espoirs

Lilia Ben Hamouda



De reculade en reculade, on arrive maintenant à la bascule. Ce que propose Gabriel Attal c'est d'enterrer définitivement la démocratisation scolaire. Même si celle-ci avait ses limites, le principe en était affirmé depuis plus d'un siècle. Gabriel Attal prédit maintenant l'échec au brevet et au bac et met en place les procédures de tri des élèves dès la fin de l'école et d'éviction dès la fin du collège. Une systématisation qui est loin d'être neutre socialement. Ce sont les enfants des classes populaires qui vont être éjectés de l'école publique avec toutes les conséquences que l'on peut prédire pour notre société. Est-ce vraiment ce que veut la société ? Est-ce pour cela que les enseignants sont entrés dans ce métier ?

Les enseignements de Pisa passés sous silence par Gabriel Attal



De Pisa 2023, la France peut tirer 5 enseignements. Gabriel Attal n'apporte de réponse à aucun. Rappelons-les. Le premier c'est que nous sommes le pays où les inégalités de réussite scolaire sont les plus dictées par l'appartenance sociale. Entre les élèves de 15 ans les plus favorisés et les plus défavorisés, il y a 113 points d'écart. Mesurons ce que cela veut dire : cela représente 5 années d'enseignement. Quand les enfants de cadres ont un très bon niveau en 2de, ceux des enfants d'ouvriers et d'employés pataugent dans un niveau faible de début de collège. On peut en tirer un second enseignement : l'échec des mesures prises pour le collège par JM Blanquer depuis 2017. Un troisième enseignement est donné par la hausse inédite du nombre de chefs d'établissement signalant un manque d'enseignants : 67% dans Pisa 2022 contre 17% dans Pisa 2018. Un seul pays de l'OCDE fait pire (sur 81) : le Cambodge. On a là une estimation de la qualité de la gestion de notre système éducatif depuis 2018. Tout cela est passé sous silence dans le discours de G. Attal qui préfère parler de l'échec des mesures de 2013 alors même que Pisa 2018 avait montré un redressement en maths. Le dernier enseignement est peut-être celui qu'il faut vraiment garder en mémoire au regard des annonces Attal. Un nombre important de parents ne suit plus la scolarité de leurs enfants et se désintéresse de l'École. Ce n'est pas le moment de prendre des mesures qui éloignent les parents de l'École.

Déni de réalité budgétaire

Ce ne sont pas seuls dénis de réalité. Quand Gabriel Attal annonce que "on créera les postes qu'il faut pour qu'il y ait qu'une quinzaine d'élèves en groupe 1" au collège, il faut quand même lui

rappeler que la loi de programmation budgétaire 2023-2027 fixe une quasi-stabilité budgétaire pour l'Education nationale. S'il lui faut augmenter d'un tiers le nombre de professeurs de maths et de français des collèges cela représente 18 373 postes à financer, soit un peu moins d'un milliard. On ne sait d'ailleurs où il les trouverait car il n'arrive déjà pas à remplir les postes ouverts dans ces deux disciplines.

La remarque vaut aussi pour les manuels scolaires. On a bien compris que la prise en charge exceptionnelle par l'Etat de nouveaux manuels en CP et CE1 se fait dans l'espoir d'éviter une opposition des éditeurs à la labellisation. Mais Gabriel Attal veut aussi changer les manuels de maths, français et langues au collège, dont le coût revient aussi à l'Etat. Il faut rappeler qu'en 2016 le remplacement des seuls manuels du collège avait coûté 126 millions et encore 83 millions en 2017.

A tout cela on peut ajouter le coût des redoublements. Si l'on prend G. Attal au sérieux, le taux de redoublement remonterait nettement. Annuler la loi de 2013 sur ce point coûterait 2 milliards [si on en croit l'IPP](#). Là non plus, ce n'est pas ce que prévoit la programmation budgétaire.

Mais il faut maintenant s'habituer à ce que les annonces ministérielles soient contredites par les décisions budgétaires. Gabriel Attal a aussi annoncé [une réforme de la formation initiale](#) des enseignants qui lui coûterait 20 000 postes qui ne sont pas non plus prévus au budget...

Des promesses fallacieuses aux enseignants

Restons dans les dénis. G. Attal promet de "mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs". Et nombre d'enseignants sont sensibles à un discours qui leur promet de "rétablir la vérité des notes" et de leur donner "le dernier mot" pour les redoublements. Les scandaleuses manipulations de notes que JM Blanquer a imposé, allant, par exemple, jusqu'à reconnaître la valeur des notes des boîtes à bac pour l'examen, n'y sont pas pour rien.

Mais que dit réellement Gabriel Attal sur l'autorité des professeurs ? Il annonce de nouveaux programmes qui n'imposent pas seulement de nouveaux contenus mais aussi de nouvelles méthodes. Celles que le ministère estime les seules valables pour enseigner la lecture ou les maths, de l'école au lycée. Les professeurs sont tellement considérés qu'ils sont jugés incapables d'exercer leur liberté pédagogique et d'enseigner à leur façon à leurs élèves. Quelle mésestime et quelle régression !

Gageons que le "dernier mot" du redoublement appartiendra à "l'équipe pédagogique" et non au conseil de classe. L'équipe pédagogique c'est en réalité l'inspecteur ou le chef d'établissement. Sinon cela pourrait coûter trop cher au budget du ministère. Et ce sera heureux car regardons aussi ce que l'évaluation directe du bac au contrôle continu coûte aux professeurs de lycée par rapport à l'ancienne évaluation par examen. Ont-ils davantage d'autorité ou sont-ils soumis à davantage de pressions ?

Qui échoue au brevet ou au bac ?

Si l'on doit retenir une seule phrase de Gabriel Attal c'est celle-ci : "Le taux de réussite au brevet et sans doute aussi au bac diminuera dans les années à venir. J'en ai conscience et je l'assume". Cela vient juste après "je me bats de toutes mes forces contre la ghettoïsation".

Mais regardons qui échoue au brevet et au bac. Seulement 3% des enfants de cadres échouent au brevet contre un enfant d'inactif sur quatre (24%), un sur cinq des enfants d'ouvrier (18%) et un sur huit des enfants d'employés (12%). Les proportions sont à peu près les mêmes au bac.

Quand Gabriel Attal annonce une hausse du taux d'échec au brevet et au bac, cela ne concerne pas les enfants favorisés. On a vu que l'écart social de réussite scolaire est au maximum en France dans l'OCDE. Les mesures de Gabriel Attal ne vont que renforcer ces inégalités sociales de réussite scolaire.

La régression sociale au programme

Pour les enfants des milieux populaires, le risque de redoublement pourrait être renforcé dès le primaire avec ce que cela peut entraîner de stigmatisation. Celle-ci s'installe officiellement dès la 6ème où les élèves sont triés selon leur niveau en trois groupes. C'est quelque chose que l'Ecole française a suffisamment pratiqué pour que l'on sache déjà qui va recevoir les "groupes de nuls". Ils seront donnés aux enseignants les plus expérimentés ou aux débutants ? A des professeurs du second degré ou à des professeurs des écoles excédentaires en raison de la chute démographique ? On a beau nous dire que ces groupes seront temporaires. Ce n'est pas vraiment ce que l'Ecole française sait faire. Par contre elle sait très bien faire des filières de relégation, comme le Cnesco l'avait montré en 2015.

Arrive l'examen du brevet. A quoi servira la "prépa lycée" annoncée par Gabriel Attal pour les enfants ayant échoué au brevet ? A les renforcer ou à les faire décrocher et qu'ils quittent le lycée sans rien ? Les mesures des annonces Attal seront-elles financées par le décrochage de 90 000 jeunes supplémentaires chaque année ? Sous prétexte d'excellence, les annonces de Gabriel Attal sont en réalité anti-sociales.

Pisa 2022 montre qu'un nombre nettement plus important de parents ne croit plus dans l'Ecole. Est-ce opportun d'augmenter le ressentiment envers l'Ecole dans le pays ? N'en a-t-on pas déjà trop payé le prix ?

Allons nous renier notre vocation ?

Depuis plus d'un siècle, les gouvernements français ont mené une politique inverse. Celle de la démocratisation scolaire, qui s'est accélérée depuis les années 1970. Celle-ci connaît des limites bien connues. Nous avons gardé un double enseignement supérieur avec un financement très généreux pour les plus favorisés et la pénurie pour les autres. Nous avons aussi gardé des filières différentes pour les lycées.

Mais au moins des efforts ont été faits pour renforcer pas à pas cette démocratisation. Le hasard de l'actualité fait que l'Inspection générale publie ces jours-ci [un rapport](#) sur une de ces mesures, prise par N. Vallaud-Belkacem en janvier 2017 : l'orientation prioritaire des bacheliers professionnels en BTS par décision du conseil de classe du lycée professionnel. Cette priorité n'a jamais été totalement appliquée : sur plus de 100 000 bacheliers professionnels, 34 236 ont eu cet avis favorable en 2022 mais seulement 30 732 ont eu une proposition de place. On ignore combien ont eu réellement une place. Dans l'esprit du temps, l'Inspection générale recommande d'en finir avec cette priorité. Cette recommandation vient alors que Parcoursup a déjà supprimé le droit des bacheliers d'aller dans le supérieur et mis en place un tri des jeunes selon le lycée d'origine. Ce qui revient à établir un tri social dans l'accès au supérieur là où un droit existait.

D'autres pays font des choix inverses. Il faut voir ce que l'Angleterre, par exemple, fait pour aller chercher les lycéens des milieux populaires et les convaincre de faire des études supérieures.

Notre gouvernement est en train de construire un système éducatif qui décourage les enfants de milieu populaire de faire des études. Il multiplie les obstacles. Il rétablit des filières ségréguatives. Il généralise le tri et l'éjection. Est-ce vraiment ce que veut la société française ? Est-elle prête à payer le prix inévitable de cette régression sociale et des plafonds qu'elle met en place face aux espoirs des familles ? Faut-il voler leurs espoirs ?

Et les enseignants ? La plupart sont entrés dans ce métier pour voir des enfants s'épanouir. Leur vraie gratification c'est la réussite et surtout celle des plus démunis. Les enseignants sont-ils prêts eux aussi à se faire voler leurs espoirs ?

François Jarraud

[Sur le choc des savoirs](#)

« Les mesures inhérentes au “choc des savoirs” préconisé par Gabriel Attal vont à l’encontre de tout espoir de démocratisation scolaire »

Tribune collective

Le Monde 12 décembre 2023

Collectif

- [Débats](#)
- [Éducation](#)

Dans une tribune au « Monde », des personnalités politiques et des enseignants, parmi lesquels Laurence De Cock, Marine Tondelier et Boris Vallaud, s’inquiètent des annonces du ministre de l’éducation nationale destinées à réformer le collège, dont ils jugent les effets potentiellement délétères.

Publié le 12 décembre 2023 à 06h00 Temps de Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Si nous n’attendions pas grand-chose du « *choc des savoirs* » dévoilé le 5 décembre par le ministre de l’éducation nationale, Gabriel Attal, nous sommes quand même déçus. Les annonces supposées remédier aux problèmes soulevés par le classement du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 15 ans (PISA) sont encore plus violentes et inadaptées que prévu.

Elles s’adressent à une certaine frange de l’opinion publique prompte à épouser les préjugés sur l’école et qui se laisserait facilement convaincre par un discours fleurant bon la nostalgie des encres violettes s’il s’agit de protéger leurs enfants – un souci bien légitime. Nous nous doutions que les propositions n’auraient rien de progressistes, mais pas qu’elles seraient à ce point réactionnaires, voire dangereuses pour notre école publique.

Reprenons donc : [le 5 décembre ont été publiés les résultats très attendus de l’enquête PISA](#), qui propose un portrait du niveau de réussite des élèves des pays de l’OCDE, selon les disciplines et les appartenances sociales. Quoi que l’on pense de PISA et de l’usage concurrentiel qui en est fait par les politiques et les médias, les chiffres obtenus restent des indicateurs pertinents pour mesurer les écarts existant entre l’intention affichée de démocratisation scolaire et la réalité des faits.

Cette année, le diagnostic reste implacable : la France continue à siéger dans le quarteron des pays les plus inégalitaires, c’est-à-dire ceux pour lesquels la réussite scolaire est très fortement indexée au niveau social des élèves. Mais la situation est encore pire que les années précédentes. Partout, les effets de la pandémie de Covid-19 sont visibles ; chez nous, cela se double d’un fort décrochage en mathématiques. Tous les signaux sont au rouge donc et appelleraient au minimum une introspection humble pour tirer un véritable bilan des effets délétères des réformes éducatives qui se sont succédé depuis qu’existe l’enquête PISA (1997).

Contre-productif

Il ne fut évidemment pas question d’humilité dans la mise en scène de l’annonce du « *choc des savoirs* », communication bien rodée, prête à être dégainée quelques minutes après l’annonce des résultats. Aucune critique de ses prédécesseurs, à commencer par Jean-Michel Blanquer, responsable de la suppression des mathématiques du tronc commun au lycée et inactif sur le collège, qui n’a jamais jugé bon de se pencher sur une étude scientifique ne relevant pas de sa passion pour les sciences cognitives – affirmant même son mépris de la sociologie de l’éducation. Aucune critique donc et, pire encore, la décision « *assumée* » de M. Attal de poursuivre l’entreprise de destruction massive de son mentor, sous couvert de lutter contre les inégalités scolaires.

[Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences](#)

[Découvrir](#)

Que l’on comprenne bien : l’ensemble des mesures inhérentes à ce « *choc des savoirs* » va à l’encontre de

tout espoir de démocratisation scolaire, c'est-à-dire de la possibilité donnée à tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou culturelles, d'accomplir la trajectoire scolaire de leur choix. Ce sont des mesures qui officialisent un tri social que l'on prétendra consenti par les enfants les plus démunis, car toutes les « *chances* » leur auront été prétendument offertes. Ainsi sont présentés comme des « *opportunités* » les groupes de niveau ou le redoublement, marotte de M. Blanquer.

Toutes les recherches scientifiques en montrent au mieux l'inefficience, au pire le caractère contre-productif, compte tenu de l'effet sur l'estime de soi des élèves relégués dans les groupes que l'on qualifiera de « *faibles* » ou de « *nuls* » dans le langage des enfants. Une relégation subie aussi par beaucoup de redoublants s'estimant victimes d'une injustice et perdant toute motivation.

Si le collège unique dysfonctionne aujourd'hui, c'est justement parce qu'il n'a jamais réellement rompu avec ces logiques de « *niveaux* ». Il a laissé s'installer, encouragé par M. Blanquer, des classes à profils (horaires aménagés, options rares) à l'intérieur de ses murs et fonctionnant en majorité comme un « *petit lycée* », au lieu de déployer des dispositifs pédagogiques adaptés à l'arrivée en masse des enfants des classes populaires dans le secondaire au milieu des années 1970.

Idéologie droitière

Dès lors, « *assumer* » de renforcer la fonction de tri du collège en donnant au brevet des collèges la possibilité de sanctionner le passage au lycée est une décision délétère. Elle aura pour effet d'interrompre prématurément la scolarité chez de nombreux élèves – les plus fragiles – et d'aggraver les orientations subies. A nos yeux, il s'agit purement d'une maltraitance de la jeunesse dont les catégories populaires feront le plus les frais.

Il y a de l'idéologie dans toutes ces décisions, une idéologie droitière, autoritaire. Ainsi doit-on interpréter la volonté d'imposer la méthode de Singapour en mathématiques et de labelliser les manuels. La labellisation ministérielle des manuels est une atteinte à la liberté éditoriale, en plus de la liberté pédagogique, et la France rejoindrait de la sorte la cohorte des pays autoritaires qui la pratiquent. Par ailleurs, tout cela est pétri de contradictions : imposer, d'un côté, une méthode – qui ne fait pas l'unanimité – et prétendre, de l'autre, procéder à une « *revitalisation pédagogique à la main des enseignants* » ?

C'est d'ailleurs le dernier point très inquiétant de tout cet arsenal d'annonces : la dépossession complète du peu de liberté pédagogique qu'il restait aux enseignants du premier degré. La caporalisation se poursuit. On voit mal ce qui pourrait redonner, dans ce contexte, de l'attractivité au métier malmené depuis des décennies par le gel des salaires et la surdité à ses revendications légitimes, ni d'ailleurs comment M. Attal s'apprête à résoudre l'équation de la contrainte budgétaire, du recrutement annoncé de « *milliers d'enseignants* » et de la nécessaire formation continue si ces réformes étaient appliquées.

Alors que faire ? Nous considérons qu'il n'y a pas d'autre choix que celui de combattre cette inflexion autoritaire et libérale, et ce nouveau gros coup porté à l'école publique. C'est un choc de moyens et de reconnaissance qui permettra à l'école d'être digne de sa place au cœur de notre démocratie et de notre République. Toutes et tous, ici, nous avons publié, commenté, relayé des recherches et fait des propositions pour une école vraiment démocratique qui ne relègue pas, qui accueille tous les enfants en son sein. Il existe des solutions qui nécessitent de faire de l'école publique une priorité politique.

Arnaud Bonnet, coresponsable éducation Les Ecologistes-EELV ; **Grégory Chambat**, professeur, militant syndicaliste et pédagogique ; **Edwige Chirouter**, professeure des universités en philosophie de l'éducation ; **Laurence De Cock**, historienne, enseignante ; **Elsa Faucillon**, députée Parti communiste français ; **Léa Filoche**, coordinatrice nationale Génération.s ; **Djéhanne Gani**, enseignante, coresponsable éducation à Génération.s ; **Frédéric Grimaud**, professeur des écoles, chercheur ; **Fatiha Keloua-Hachi**, députée Parti socialiste (PS), membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation ; **Benjamin Lucas**, député Génération.s ; **Francesca Pasquini**, députée écologiste, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation ; **Philippe Meirieu**, professeur honoraire en sciences de l'éducation ; **Yannick Trigance**, conseiller régional Ile-de-France, ancien directeur d'école ; **Jean-Claude Raux**, député écologiste, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation ; **Christian Sauce**, enseignant de lycée professionnel à la retraite, syndicaliste ; **François Thiollet**, député européen Les Ecologistes-EELV ; **Marine Tondelier**, secrétaire nationale des écologistes-EELV ; **Boris Vallaud**, député PS ; **Philippe Watrelot**, ancien enseignant et formateur, militant pédagogique.

[Collectif](#)

PISA 2022 : Les mauvais résultats sont principalement dus aux réformes incessantes

Lilia Ben Hamouda

06 décembre 2023

Le café Péda



Michèle Artigue est professeure des universités, didacticienne des mathématiques. Pour la spécialiste, si les résultats sont en chute, elle s'attendait néanmoins à pire. Et selon elle, la raison principale du mauvais score des élèves français se trouve principalement dans le système lui-même : alternance incessantes de réformes, manque de formation des enseignantes et enseignants... Elle s'inquiète d'ores et déjà des annonces du ministre attendues cet après-midi.



Que vous inspirent les résultats en mathématiques du PISA 2022 ?

Je m'attendais à pire. On se trouve dans la moyenne des pays de l'OCDE, comme lors des précédentes éditions. Nos résultats restent comparables à l'Allemagne et d'autres pays européens. Il n'y a pas de dégringolade faramineuse. Ces résultats sont nettement moins mauvais que pour TIMSS.

Entre 2018 et 2022, dans tous les pays, le niveau baisse. La situation de la pandémie a eu des effets massifs. En Amérique latine, par exemple, les enquêtes et les données de la banque mondiale montrent une perte de niveau équivalente à un retard de 10 ans. En France, il y a certes une baisse du niveau en mathématiques, mais elle est limitée.

On note aussi que les élèves français ont toujours du mal à modéliser, ce qui ne m'étonne pas. Alors que la compétence de modélisation est au programme depuis plus de dix ans, on voit bien que les activités proposées aux élèves sont encore très artificielles et qu'elles ne permettent pas

de modéliser mathématiquement une situation de vie quotidienne.

Comment l'expliquez-vous ?

Contrairement à d'autres pays, la France n'a pas pris en compte les alertes des dernières éditions du PISA. L'Allemagne, par exemple, après le choc PISA de 2 000, avait tout de suite adapté son enseignement des mathématiques à la vie quotidienne. Autre exemple, les Pays-Bas où, traditionnellement, l'enseignement des mathématiques met en avant des pratiques quotidiennes pour motiver l'introduction des concepts mathématiques. Sur les questions du raisonnement, les élèves français ne sont pas plus mauvais que les élèves des pays de l'OCDE.

En France, nous sommes plus dans un enseignement des mathématiques internes : le raisonnement, la preuve... C'est bien entendu très important, mais on met moins d'accent sur la modélisation de situations qui viennent de la vie quotidienne. Beaucoup d'initiatives existent pour essayer de développer ces capacités, mais on se heurte au fait que le système éducatif est malmené.

Qu'est-ce qui malmène le système éducatif ?

Dans notre article paru dans le dernier numéro de la Revue de Sèvres consacré aux mathématiques, on montre que les réformes incessantes ont un effet négatif sur les performances des élèves. Une réforme a besoin de dix ans pour montrer de premiers effets, il faut qu'elle soit accompagnée dans la durée et que les enseignants soient accompagnés eux-aussi.

Une réforme doit être vue comme une perturbation écologique. En France, on ne prend pas la peine d'implémenter une réforme qu'on passe à une nouvelle sans évaluer les effets de la précédente, sans analyser les raisons des échecs précédents. Une réforme a besoin de temps, un temps en dehors du temps politique. Elle a besoin d'être régulée au fur et à mesure en évaluant, en prenant des informations. Réguler, ce n'est pas faire une autre réforme.

Et puis, pour être efficace, une réforme a besoin de consensus. Il faut qu'elle soit acceptée par les enseignants, les formateurs d'enseignants, qu'elle soit le fruit d'une action collective bien pensée et négociée. Aujourd'hui, les réformes sont imposées par le ministère. Et les acteurs savent qu'à la prochaine alternance politique, le système changera encore.

Les annonces que va nous faire le ministère dans les prochaines annonces seront sans aucun doute fracassantes. La communauté mathématique et scientifique demande depuis plusieurs semaines à ce qu'il y ait concertation dans la durée, à ce que l'on ne se précipite pas, à ce que rien ne soit décidé sans consensus.

En somme, je crains personnellement que les annonces d'aujourd'hui n'apportent des perturbations à un système déjà malmené, sans l'améliorer. Le système a besoin d'être amélioré, c'est certain, mais il lui faut du temps. Le temps de la concertation, car, encore une fois, une réforme qui marche, c'est une réforme acceptée par les acteurs.

Propos recueillis par Lilia Ben Hamouda

Gabriel Attal rattrapé par son budget

Lilia Ben Hamouda



Alors que le ministre de l'Education nationale s'envole dans les sondages, les critiques montent sur l'écart entre les annonces du ministre et la réalité du budget. Le 15 décembre, G. Attal a reconnu qu'il fallait un amendement budgétaire pour exécuter une de ses annonces. Il en faudrait bien d'autres pour les mettre toutes en application. Alors que Gabriel Attal a réussi une remarquable percée politique en recyclant les thèmes populistes de la droite, le voilà rattrapé par la réalité. C'est sa capacité de gestionnaire qui est maintenant interrogée.



Le ministre reconnaît qu'il n'a pas le budget de ses annonces

En visite dans un collège de l'éducation prioritaire le 15 décembre, Gabriel Attal a confirmé la généralisation de l'ouverture de tous les établissements Rep de 8 h à 18h. Cette fois-ci, il a reconnu que la mesure coutera 80 millions et qu'il ne les a pas. Il annonce un amendement au projet de loi de finances 2024. Celle-ci arrive en débat à l'Assemblée cette semaine.

Nos doutes depuis novembre

Nous exprimons nos doutes sur la sincérité budgétaire depuis [novembre](#). Le 5 novembre, G Attal annonce une réforme de la formation initiale qui déplace le concours en fin de licence (L3) avec une prise en charge financière des futurs enseignants comme élèves fonctionnaires en M1 puis comme fonctionnaires stagiaires en M2. *“La réforme proposée par le ministère revient à créer 20 000 postes de fonctionnaires stagiaires et à rémunérer pendant une année un nombre équivalent d'élèves fonctionnaires. On voit mal comment cela est compatible avec l'engagement gouvernemental de stabiliser le nombre de postes de fonctionnaires d'ici 2027 ainsi que le budget de l'enseignement scolaire en 2024 et 2025”*, [écrivions-nous](#). Une responsable syndicale partageait ce doute. *“On espère que le ministère a consulté Bercy”*, nous disait-elle. Ce qui veut dire que le ministère n'a fourni aucune garantie sur ce point.

Un mois plus tard, les annonces du 5 décembre ont aggravé la situation. Ce jour là, suite à la publication de Pisa, G. Attal multiplie les annonces avec un calendrier encore accéléré. *“Quand Gabriel Attal annonce que “on créera les postes qu'il faut pour qu'il y ait qu'une quinzaine d'élèves en groupe 1” au collège, il faut quand même lui rappeler que la loi de programmation budgétaire 2023-2027 fixe une quasi-stabilité budgétaire pour l'Education nationale”, [rappelions-nous le 8 décembre](#). “S'il lui faut augmenter d'un tiers le nombre de professeurs de maths et de français des collèges cela représente 18 373 postes à financer, soit un peu moins d'un milliard. On ne sait d'ailleurs où il les trouverait car il n'arrive déjà pas à remplir les postes ouverts dans ces deux disciplines”*.

Nous soulevions aussi le coût de deux autres annonces. La prise en charge des manuels du primaire dans deux disciplines et le renouvellement des manuels de collège dans trois disciplines du collège représente aussi un coût. En 2016-2017 l'Etat avait déboursé 200 millions pour les seuls manuels du collège. Surtout, s'ajoute le coût des redoublements, que Gabriel Attal veut remettre au goût du jour. [En 2015, l'IPP](#) avait

calculé que la baisse du taux de redoublement permettait de réaliser une économie de 2 milliards. Le retour à avant la loi de 2013 coûterait au moins autant. Cette dépense là n'est pas non plus budgétée ni pour 2024, ni sur la loi de programmation 2023-2027.

Les doutes des chefs d'établissement

Le 15 décembre, dans un entretien à l'AEF, Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du principal syndicat de personnels de direction, le Snpden-Unsa, fait part de ses doutes sur la gestion ministérielle. *“La question est de savoir si les moyens seront à la hauteur”*, dit-il. Il calcule que la mise en place des groupes de niveau au collège, annoncés par G. Attal, représente 19 000 postes (ETP). *“Or il est évident qu'il n'y aura pas 19 000 ETP”*, ajoute-il. *“Nous avons donc une inquiétude quant à un éventuel écart entre l'annonce et la réalité des moyens attribués”*.

L'expertise de PY Duwoye

Pierre-Yves Duwoye, ancien directeur de cabinet de V. Peillon, ancien secrétaire général du ministère, ancien recteur, confirme nos critiques. Il évalue avec plus de précision l'impact de ces mesures. [Dans des tweets](#), il les chiffre. *“10% de redoublants c'est comme 10% d'élèves en plus. Il faut donc 10% de professeurs en plus en élémentaire, soit 30 000 professeurs des écoles”*, écrit-il. *“Avec moins d'élèves d'ici 2027, 10 000 professeurs seront disponibles. Mais quels moyens a G. Attal pour recruter les 20 000 autres ?”*, interroge-t-il.

“D'ici 2026, il faut recruter plus de 50 000 enseignants”, poursuit-il. Il calcule qu'il faut au moins 25 000 professeurs des écoles en plus pour les redoublements, 20 000 enseignants du second degré en plus pour les groupes de niveau au collège et 5000 pour les classes prépa bac, annoncées elles aussi par G. Attal. *“La baisse du nombre d'élèves réduit le besoin à 35 000 professeurs”*.

Comment avoir des enseignants en plus quand on supprime des postes ?

Or 35 000 enseignants supplémentaires ne se recrutent pas en une année. Pour les avoir il faudrait déjà créer 10 000 postes dans le budget 2024. Ce n'est pas ce qui est prévu dans le [budget 2024](#) qui supprime 1709 emplois ETP dans le 1er degré et 484 dans le second.

Annoncés le 14 décembre, les postes mis aux concours 2024 confirment les suppressions de postes. Pour 11 609 sorties d'enseignants prévues dans le 1er degré, selon la proposition de loi de finances publiques 2024, le ministère n'ouvre que 9 885 postes. Dans le second degré, pour 10 564 sorties prévues, seulement 8932 postes sont ouverts aux concours externes et 3eme concours.

On constate le même grand écart entre les propos ministériels et la réalité budgétaire dans les disciplines que le ministre veut renforcer. G. Attal annonce des groupes réduits en maths et en français. Mais le nombre de postes mis au concours externe de certifié diminue en lettres modernes (de 755 en 2023 à 698 en 2024) et lettres classiques (de 134 à 90). En maths le nombre n'augmente pas.

Une remarquable percée politique fracassée sur le mur budgétaire ?

Depuis sa nomination, Gabriel Attal a multiplié les déclarations et les annonces. Ancien élu PS, il a eu à cœur de gommer ce qui pouvait rester de ce passage à gauche en reprenant les éléments de discours classiques de la droite.

Regardé avec un peu de condescendance par certains comme un jeune familier du prince lors de sa nomination, il a remarquablement réussi à percer politiquement. Il a été soutenu par des campagnes de la presse proche du pouvoir, par son expérience de porte parole, mais aussi par un réel talent personnel. Le très récent [sondage Ifop – Paris Match](#) des personnalités politiques le crédite de 51% d'opinion favorable, au 2ème rang des personnalités politiques préférées des Français. C'est beaucoup plus que ce qu'ont obtenu ses deux prédécesseurs. G Attal est populaire auprès de l'électorat âgé (beaucoup moins chez les parents d'élèves), dans l'électorat de droite et dans les classes moyennes et supérieures.

Cet excellent parcours arrive au bon moment. Alors que le rejet de la loi immigration semble ouvrir une nouvelle période politique, Gabriel Attal est à l'heure pour porter un réaligement politique de la macronie.

Mais voilà que ce bel édifice commence à se lézarder. Il apparait que les annonces et les promesses ne sont pas financées. Gabriel Attal doit apporter des réponses sur sa gestion budgétaire. A Bercy aussi on doit s'interroger...

François Jarraud

[SNPDEN-UNSA / LDD 2024-2] - Lettre d'alerte du SNPDEN-UNSA à Madame la Ministre

Madame la Ministre,

Le SNPDEN-UNSA a pris connaissance des mesures nouvelles concernant le « *Choc des savoirs* », annoncé par votre prédécesseur, et de leurs conséquences sur l'organisation des enseignements en collège.

À ce jour, et pour la seconde année consécutive, les chefs d'établissement vont devoir, en pleine période de préparation de la rentrée 2024, informer les équipes, accompagner les professeurs, assurer la remontée des créations ou suppressions de postes, et ce dans des délais très contraints et avec des moyens insuffisants.

Malgré les très grandes qualités professionnelles des personnels de direction, nous ne sommes pas des magiciens.

Le courrier d'alerte que nous vous communiquons avec gravité et que vous tenez entre vos mains pointe un projet qui est contraire à nos valeurs, qui ne s'accompagne pas de texte réglementaire et qui engendre de nombreuses difficultés techniques et organisationnelles.

Une vision et un projet pour l'École antinomique avec les valeurs portées par le SNPDEN-UNSA et sa fédération

Madame la Ministre, nous tenions à vous exprimer solennellement que le projet d'École encadré par le « Choc des savoirs » est très éloigné de celui que le SNPDEN-UNSA et sa fédération défendent au quotidien.

Nos valeurs, inlassablement défendues, sont profondément remises en cause par les mesures annoncées. Nous soutenons ainsi un **collège pour tous**, sans sélection, qui scolarise ensemble tous les enfants d'une tranche d'âge, dans le respect absolu des besoins de chacun. Nous souhaitons pour chacun une **scolarité et une orientation positives**, fondées sur les aptitudes d'un jeune et non sur ses insuffisances. **Les groupes de niveau qui vont être créés en collège ne correspondent pas à ces valeurs.** Ils sont ainsi vécus par les chefs d'établissement comme une ségrégation scolaire annoncée qui ne pourra répondre aux enjeux, partagés avec vous, de la réussite de tous. **Les expertises sur le sujet depuis plusieurs décennies vont également dans ce sens.**

Madame la Ministre, ce projet nous inquiète également très fortement parce que nous avons identifié **des conséquences potentielles néfastes et des écueils qui nous paraissent dangereux.** Il est ainsi à parier que les groupes de niveaux, tels que présentés actuellement, vont regrouper, sur un temps inévitablement long, des élèves en difficulté qui, sans hétérogénéité, avanceront nettement moins vite que les autres groupes. *Comment ces élèves aborderont-ils les notions fondamentales nécessaires dans les autres disciplines en avançant moins vite, alors que les autres les auront vues et maîtrisées depuis longtemps ? Comment progresseront-ils suffisamment vite pour espérer atteindre un hypothétique niveau supérieur ?* L'hétérogénéité est une donnée indispensable, largement étayée par les études scientifiques. Elle doit donc être garantie par la construction de groupes et des classes. Ce n'est pas l'hétérogénéité des groupes qui est gênante, c'est une trop grande hétérogénéité dans des classes à effectifs pléthoriques. **Nous refusons d'organiser, Madame la Ministre, des classes de niveau.** Donnez-nous plutôt les moyens de diminuer le nombre d'élèves par classe et de faire ainsi réussir mieux les élèves.

Un projet qui, à ce jour, ne s'accompagne d'aucun texte réglementaire

Les choses sont assez simples : aucun texte n'a été publié au Journal Officiel. En conséquence, les modalités de communication ministérielle comme la temporalité de construction des textes mettent grandement en difficulté les établissements. **Nous assumons, avec clairvoyance et responsabilité, notre position de cadres mais « à l'impossible nul n'est tenu ! ».** Les établissements qui n'auront pas les informations en temps et en heure ne pourront donc pas faire remonter des informations fiables. Et si « *faire et défaire c'est toujours travailler* », **il ne nous est pas possible d'avancer en aveugles, sans l'indispensable cap fixé par la Loi !**

C'est pourquoi nous vous demandons de nouveau, Madame la Ministre, de garantir un fonctionnement respectueux des organisations des établissements, accordant ainsi le primat au « *bien faire* » plutôt qu'au « *faire vite* ». **Il s'agit de donner du sens** aux mesures plutôt que de les imposer dans cette perpétuelle urgence désormais devenue règle. Aussi, dans l'intérêt du service public d'éducation, à ce stade, **notre boussole reste le Code de l'éducation et son article R. 421-2** qui précise que « *l'organisation en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves* » relèvent de la compétence de

l'établissement scolaire et donc de son conseil d'administration.

Seul un décret, de même niveau réglementaire, pourrait contredire cela. Nous sommes donc en attente de ces éléments. **Et ceci est fondamental pour nous, pour le respect du Code de l'éducation et du principe d'autonomie des établissements, et pour la République.** Car, si un jour, des dirigeants d'extrême droite venaient à nous diriger, il nous faudrait tenir la même ligne rigoureuse « *les textes et rien que les textes !* ».

Nous apprenons ce jour que leur parution a encore été repoussée, ce qui ne nous laisse même pas une ébauche de texte sur laquelle s'appuyer, situation inédite et inacceptable.

À ce stade et dans cette précipitation insupportable, le SNPDEN-UNSA le répète depuis le 1er septembre : « *pas de texte, pas de mise en œuvre* ».

Un projet qui souffre de nombreux freins organisationnels et des moyens insuffisants

Les impacts de vos propositions sur l'organisation des enseignements et sur les conditions de travail des enseignants vont être très importants. Celles-ci vont s'en trouver considérablement dégradées, alors que vos prédécesseurs ont œuvré à renforcer l'attractivité du métier.

Les enseignants de français et de mathématiques vont devoir, inévitablement, après la rentrée 2025, assumer un enseignement sur l'ensemble des niveaux afin d'assurer les alignements nécessaires. Leurs emplois du temps vont considérablement perdre en qualité, comme ceux de l'ensemble des enseignants de collège. Les postes partagés vont se multiplier, les alignements ne seront pas possibles dans les plus petits établissements, faute d'un nombre de professeurs suffisants pour les mettre en place. Le choix des professeurs principaux va être très largement limité, si ce n'est impossible, mettant en difficulté les équipes et le suivi des élèves. *Aurons-nous, par ailleurs, les enseignants de Lettres et de Mathématiques en nombres suffisants pour la rentrée 2024 et, plus encore, en 2025 ?* **Votre capacité à mobiliser et à créer ces ressources nécessaires, Madame la Ministre, sera l'une des clés de la réussite ou de l'échec des mesures que vous allez mettre en place.**

Au moment où les Dotations Globales Horaires (DGH) sont attribuées aux EPLE, les moyens sont insuffisants dans de nombreux établissements. Les 2300 ETP annoncés ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins. Les établissements vont devoir, afin d'organiser les groupes de niveaux, mettre fin aux dédoublements et aux co-interventions, dont certaines disciplines pouvaient bénéficier depuis 2016. **Cette marge d'autonomie permettait jusque-là de répondre à des besoins locaux pertinents, évalués par les équipes.**

Nous attirons également votre attention, Madame la Ministre, sur la nécessité de garantir la partie de cette marge qui permet de « financer » les enseignements optionnels : langues et cultures de l'antiquité, langues et cultures européennes, groupes de LV2, bilangues de continuité sur le cycle 4, enseignement optionnel de chant choral, etc. **Ils sont, pour l'École Publique, dont vous êtes la première représentante, une garantie de pouvoir maintenir une offre de formation suffisante face à certains établissements privés. Les moyens nécessaires doivent être donnés aux établissements publics.**

Bien d'autres questions, Madame la Ministre, n'ont, par ailleurs, pas encore reçu de réponse : *quelle place pour les élèves à besoins particuliers et l'école inclusive dans ce projet ? Quelle place pour les élèves de SEGPA ? Quelle évaluation pour les élèves dans les groupes les plus faibles ? Quelle estime de soi auront les familles et surtout les élèves placés dans le groupe faible ?*

Pour terminer, nous exprimons nos réserves, voire nos désaccords, sur la place redonnée au Diplôme National du Brevet pour garantir le passage au lycée, sur les impacts négatifs du redoublement que nous dénonçons depuis longtemps, et sur le dispositif « Prépa Lycée » à même de générer de forts risques de décrochage.

Il n'y a rien de plus difficile pour des cadres que de porter un projet auquel ils ne croient pas, et contraire à ce qu'ils ont toujours porté.

Il n'y a rien de plus difficile que de le faire sans les moyens nécessaires à une mise en place sérieuse.

Il n'est, enfin, pas possible de le faire sans texte précis ni cadre réglementaire.

Pour toutes ces raisons, nous apporterons notre soutien à nos collègues qui seront en incapacité d'effectuer les demandes de mise en œuvre pour la rentrée 2024.

Madame la Ministre, nous vous demandons de porter une grande attention à cette alerte que vous adressent les personnels de direction que nous représentons, les premiers au service, quotidiennement, d'une École Publique Laïque qui porte haut les valeurs de la République et l'investissement au service de chaque élève.

Enrayer la mécanique populiste qui s'est emparée de l'éducation

 cafepedagogique.net/2024/01/26/259236/

Par Lilia Ben Hamouda

26 janvier 2024

Stéphane Germain, principal de collège et auteur en éducation, revient sur les groupes de niveaux annoncés par voie de presse mais dont les textes d'application tardent à être publiés. « La communication médiatique n'est que de la communication médiatique, qui n'a aucune valeur, tant qu'elle ne se matérialise pas dans la Loi » rappelle-t-il. « Aussi, un fonctionnaire doit naturellement s'interroger sur la normalité de ses actes, lorsqu'on lui demande de faire appliquer des éléments de communication qui n'ont aucune valeur légale. La loi par anticipation, cela n'existe pas. Certains semblent avoir oublié ce principe ». Selon lui, cet exemple est assez significatif du mode de gouvernance actuel. « En matière d'éducation, le gouvernement a délibérément fait le choix de basculer dans le registre populiste et de s'affranchir des procédés républicains de la décision publique. En revendiquant des postures qui vont à l'encontre des valeurs et des principes du service public, les décideurs actuels affichent clairement leur intention de sortir de la logique républicaine. La question qui se pose est de savoir si les acteurs de l'éducation vont les suivre ? »

Les décideurs publics actuels sont avides de communication. Les annonces se succèdent, sans égard au processus long de la décision publique qui repose normalement sur des avis d'experts, des études d'impact et des procédés de concertation qui favorisent l'adhésion de ceux qui vont devoir appliquer les dispositions. La démarche stratégique, qui consiste à faire des choix selon les effets anticipés des différentes solutions envisagées, ne semble pas être retenue comme un moyen pertinent, applicable à l'orientation des services publics.

La communication n'est pas un procédé de décision publique, il est important de le rappeler. La communication, lorsqu'elle prend la forme d'effets d'annonces sur d'éventuelles dispositions, est une forme de verbiage qui a pour objectif d'alimenter le brouhaha médiatique afin d'influencer l'opinion publique. Pour un gouvernement, communiquer sur des dispositions, lorsque celles-ci ont été adoptées, est tout à fait légitime. A l'inverse, user des procédés de communication avant leur adoption relève au populisme, au sens où le brouhaha médiatique vient interférer avec les principes internes de la décision publique. Les gouvernements qui choisissent de sortir de leur devoir de réserve, autrefois tacite, sont aussi ceux qui restreignent les procédés démocratiques inhérents au bon fonctionnement républicain.

La responsabilité des fonctionnaires

Le populisme conduit inévitablement à des dérives qui entachent l'action des

services publics lorsqu'il est demandé aux agents d'appliquer des dispositions qui n'ont pas encore de fondement juridique. Se pose alors la question des devoirs et des responsabilités. Pour remettre les choses à leur juste place, il paraît important de rappeler qu'un fonctionnaire d'Etat applique scrupuleusement la Loi – c'est-à-dire l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui régissent le fonctionnement des services publics – et uniquement la Loi. La communication médiatique n'est que de la communication médiatique, qui n'a aucune valeur, tant qu'elle ne se matérialise pas dans la Loi. Aussi, un fonctionnaire doit naturellement s'interroger sur la normalité de ses actes, lorsqu'on lui demande de faire appliquer des éléments de communication qui n'ont aucune valeur légale. La loi par anticipation, cela n'existe pas. Certains semblent avoir oublié ce principe. Pour beaucoup, il est aberrant de constater que les dotations qui viennent d'arriver dans les collèges comprennent explicitement un complément qui fait référence aux groupes de niveau, alors qu'à ce jour, ceux-ci n'ont aucune valeur légale. Ces dotations supplémentaires, qui s'élèvent à environ 2% du total, représentent une enveloppe d'heures qui correspond à 60 000 euros par collège en moyenne. A l'échelle des 7000 collèges de France, cela représente approximativement 420 millions d'euros qui sont alloués en dehors de toute procédure légale. Beaucoup estiment que les fonctionnaires d'Etat qui ont procédé à ces allocations, en dehors de toute disposition réglementaire formelle, sont en faute professionnelle puisqu'ils ont procédé à des actes qui ne reposaient sur aucun fondement légal ou réglementaire, au moment où ils ont été posés. Certains sont en attente de la jurisprudence à venir, lorsque les préjudices subis par les élèves à besoin auront été mis en évidence. Tout fonctionnaire est garant du bon fonctionnement du service public. S'affranchir des principes élémentaires de la décision publique revient à se laisser emporter par la logique populiste et conduit à se retrouver dans un entre-deux qui entérine des entorses au bon fonctionnement républicain.

Les atteintes au service public

Une des caractéristiques du populisme est de revendiquer, au travers de sa communication, la distanciation vis-à-vis des valeurs et des principes républicains. Affirmer la volonté de faire un « choc des savoirs », c'est revendiquer ouvertement le fait de s'affranchir des résultats de la recherche et de ne pas tenir compte des recommandations des organismes internationaux qui favorisent, de concert, l'inflexion des systèmes éducatifs vers l'apprentissage des compétences. Lorsqu'on entérine le fait que la décision publique ne prend plus en compte la connaissance universitaire, il y a de quoi s'alarmer. Lorsqu'on entérine le fait que le pays se met en retrait de la stratégie éducative mondiale portée par l'UNESCO et l'OCDE, qui ont pourtant leurs sièges à Paris, à deux pas du ministère de l'éducation, il y a de quoi s'alarmer. Du point de vue de l'Europe, qui a bâti le socle commun des compétences, vouloir sortir de la démarche par compétences en revenant aux savoirs, équivaut à vouloir sortir de la monnaie unique pour revenir au franc. Ce n'est pas anodin. Une grande partie de la posture populiste repose sur la volonté délibérée de faire cavalier seul. A cet égard, le « choc des savoirs » entérine le fait que le système éducatif français, en se détachant des dynamiques mondiales et européennes, va partir à la dérive.

Faire cavalier seul, ne plus reconnaître la légitimité du savoir universitaire et

s'affranchir des recommandations des organismes internationaux, ouvre la voie à toutes sortes de dévoiements. Dans un contexte où les références extérieures ne sont plus prises en compte, les seuls garde-fous restants sont internes. Il s'agit de respecter les valeurs et les principes qui fondent la République. Ce respect existe-t-il encore ? Affirmer la volonté d'implémenter des groupes de niveau au collège, c'est revendiquer ouvertement le fait de s'affranchir du principe d'égalité républicaine. Cela est rendu possible car le discours populiste a déjà imprégné une partie de la société. A partir du moment où la connaissance universitaire n'est plus reconnue, un discours alternatif parvient à imposer sa « vérité » : celle qui demande de regrouper, pêle-mêle, les élèves qui ont des difficultés cognitives avec ceux qui sont en rupture vis-à-vis des apprentissages et ceux qui ont des besoins particuliers, en les persuadant que c'est dans leur intérêt. Pour les professionnels de l'éducation, cette « vérité » populiste se heurte aux valeurs républicaines. Le discours des décideurs publics est alors clairement perçu comme une atteinte délibérée aux principes du service public.

Le renforcement de la pression populiste

Ces atteintes ne sont pas nouvelles. En matière d'éducation, après un long processus d'imprégnation de la pensée populiste dans les différentes strates de la société, le service public est arrivé à un point de bascule. Faut-il entériner le fait que les chercheurs n'ont plus d'utilité sociale ? Faut-il entériner le fait de balayer les dispositifs d'individualisation des enseignements, élaborés en établissements scolaires, pour les remplacer par le modèle unique, largement décrié, des groupes de niveau ? Faut-il entériner le fait de ne plus reconnaître la légitimité des enseignants dans leur capacité à construire eux-mêmes les réponses aux besoins spécifiques de leurs élèves, ce qui revient à les limiter au rôle de simples exécutants des dispositions ministérielles ? Faut-il entériner le fait que le fonctionnement du service public ne respecte plus les principes de la décision publique et qu'il ne repose plus sur les valeurs républicaines ? Toutes ces questions traduisent la crise des valeurs que traverse actuellement l'éducation nationale.

Nous arrivons à un point de bascule car après une période qui était plutôt celle de l'imprégnation populiste, le service public arrive à un nouveau stade, qui est celui de la pression populiste. Comment la société et les acteurs de l'éducation vont-ils réagir à cette pression ? Vont-ils être dans l'acceptation, ce qui entérinera le basculement populiste ? Vont-ils être dans la résistance ? Un des ressorts du populisme est de communiquer avant de légiférer, ce qui permet de tester les réactions du peuple et de l'influencer au travers des médias qui alimentent cette communication, en détournant l'opinion des véritables enjeux pointés par la recherche et les organismes internationaux. Tant que la mécanique populiste est encore au stade de la communication, les fonctionnaires peuvent encore librement s'exprimer avant que le chaudron du devoir de réserve se referme sur eux, au moment de l'adoption des textes de Loi. Malgré l'absence de procédés de concertation, il existe ainsi une petite période de démocratie interne, au sein du service public, pendant laquelle les fonctionnaires peuvent librement dire tous ce qu'ils pensent des annonces gouvernementales. S'ils estiment que ces annonces vont à l'encontre des valeurs et des principes du service public, ils peuvent ainsi utiliser leur devoir d'alerte.

Le devoir d'alerte

Dans la dynamique du changement social, un point de bascule est caractérisé par l'arrivée à stade bien spécifique où il s'agit de comptabiliser les forces en présence. Concrètement, à l'échelle des fonctionnaires de l'éducation, il s'agit bien de se compter. Combien acceptent de basculer dans la logique populiste ? Combien estiment que cette logique fait courir des dangers au service public et souhaitent exercer leur devoir d'alerte ?

Pour ma part, je n'ai pas de doute et je prends parti, car c'est tout l'enjeu d'un point de bascule. Je me range résolument du côté des défenseurs des valeurs et des principes de la République. Je m'oppose fermement à la pression populiste qui risque d'emporter notre service public d'éducation. Parmi le concert d'angoisses et de protestations que l'actuelle communication gouvernementale suscite, j'ai relevé une initiative qui me paraît être particulièrement pertinente. Il se trouve que j'émet des réserves sur l'usage abusif de l'exercice du droit de grève. La grève est un moyen naturel d'exprimer sa colère quand on n'est pas entendu mais lorsqu'elle est mal conduite, elle peut venir alimenter le discours populiste. Dans un contexte où l'opinion publique est hyper-sensible aux éléments de communication, la grève peut ainsi être contre-productive et se retourner contre ceux qui la font. Il me paraît largement plus bénéfique de répondre aux populistes en entrant dans leur logique de communication, c'est-à-dire en portant un discours alternatif au leur, qui repose sur la défense des valeurs et des principes républicains. Ce discours sur les valeurs et les principes, qui donne la place à chacun dans la société, est celui qui devrait être dominant dans une démocratie. En d'autres termes, il est temps que les défenseurs des services publics fassent entendre leur voix. C'est en cela que l'initiative d'alerte collective portée par Gwenaél Le Guevel, en tant que président du CRAP-Cahiers pédagogiques, me paraît être particulièrement pertinente. Soyons nombreux à le rejoindre. Soyons nombreux à exprimer notre devoir d'alerte, à montrer notre volonté d'enrayer la mécanique populiste qui s'est emparée de l'éducation.

Stéphane Germain

Principal de collège et auteur en éducation

Pour signer l'alerte collective, c'est ici

Dernier ouvrage

« Guide pratique pour l'éducation au développement durable », De Boeck Supérieur 2023

Dans le Café pédagogique

Alerte rouge sur les groupes de niveau

Réforme du Collège : le CSP en renfort

Lilia Ben Hamouda



Dans sa publication du 30 janvier, le CSP – Conseil supérieur des programmes, vient en renfort à Gabriel Attal et à la réforme du collège qu'il a initié lorsqu'il était ministre de l'Éducation nationale. « Le Conseil supérieur des programmes appelle au renforcement du caractère ségréatif de la scolarité proposée aux collégiennes et collégiens » écrit Jean-Pierre Veran, ancien inspecteur d'académie.



On le sait, depuis 1975, l'objectif d'un Collège unique n'est jamais vraiment entré dans la réalité. Pour avoir une chance de se réaliser, il aurait fallu tenir compte des mises en garde de René Haby lui-même : le collège, écrivait-il en 1975, *« ne peut proposer exactement les contenus des anciennes classes de lycée dont l'objectif unique était le lointain baccalauréat. Il sera nécessaire de le tourner davantage vers la vie, d'y préparer des orientations ultérieures fort diverses, d'adapter la pédagogie à la variété des esprits et des capacités, d'y valoriser d'autres aptitudes que celles qui commandent aujourd'hui la réussite scolaire »*.

Comme on a fait l'économie de repenser les savoirs enseignés au collège et ceux qui ne le sont pas et pourraient l'être, les réformes se sont succédé, opérations marginales qui n'ont rien changé au fond.

Les réformes proposées par le Ministre Attal, devenu premier ministre, ne s'inscrivent pas dans la continuité des précédentes. Il n'est plus question de faire croire que le Collège est l'espace et le temps d'une formation commune donnant accès pour chaque génération à la culture utile aux futurs citoyennes et citoyens du 21^e siècle. Il s'agit d'un puissant retour en arrière, avant 1975.

Retour en arrière avec la mis en place dès la rentrée prochaine de groupes de niveaux à français et en mathématiques. Il ne faut pas que les élèves fragiles empêchent les excellents élèves de *« s'envoler au delà des programmes »* comme l'a déclaré le ministre Attal. Et [le Conseil supérieur des programmes, dans son avis du 30 janvier sur l'organisation des enseignements au collège](#) propose *« deux parcours séparés en français et en mathématiques en classes de 6^e et de 5^e »* et *« deux parcours séparés en français et en mathématiques au cycle 4 »*. La séparation est affichée comme principe d'organisation des enseignements. Le choc des savoirs commence donc, dès l'entrée au Collège, par le tri des élèves en fonction de leur niveau dans deux disciplines à fort horaire hebdomadaire, et les élèves fragiles pourront être dispensé de certains enseignements pour avoir d'avantage d'heures de français et de mathématiques. C'en est fini de la formation et de la culture communes.

Retour en arrière encore avec la restauration du redoublement comme sanction de résultats d'une année scolaire jugés insuffisants : il n'y a pas de meilleur moyen de creuser l'écart entre ceux qui, *« s'envolent*

au delà des programmes » et ceux qui resteront à jamais en deçà, et qui pourront « bénéficier » du redoublement présenté comme sanction-remédiation de résultats insuffisants. Redoublement dont on sait qu'il n'a d'effet positif véritable qu'exceptionnellement, mais des effets certains sur le destin scolaire de ceux qui ne sont plus à l'heure mais désormais en retard dans leur scolarité.

Retour en arrière avec la restauration de l'examen d'entrée en 6^e aboli en 1959 et déplacé à l'entrée au lycée, ce qui transforme le diplôme national du brevet qui n'a jamais tenu ce rôle. Le barrage des procédures d'orientation n'était pas suffisant. Rien de tel qu'un examen d'entrée pour tenir à l'écart du lycée ceux qui oseraient y prétendre sans le « mériter ».

Retour en arrière avec la modification du contenu de l'examen, en instaurant la primauté des notes des épreuves d'examen sur celles du contrôle continu. La classe de troisième va donc se transformer en classe de bachotage, au détriment du plaisir d'apprendre et d'enseigner, et d'apprentissages qui ne font pas l'objet d'une évaluation à l'examen. Ceux qui n'auront pas le brevet iront dans des classes de prépa lycée dont le contenu demeure pour l'instant flou. Il faut avoir beaucoup d'humour pour affirmer, comme le CSP l'a fait dans son avis sur le Collège : « *Dans ces conditions, l'obtention de ce DNB rénové vaudra validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture* ».

La culture acquise évaluée dans toute sa complexité par la moyenne à un examen, nous voilà bien aux antipodes d'une prise en compte effective de tout ce que l'élève a appris et acquis au collège.

L'avis du CSP est intéressant en cela aussi que certaines de ses recommandations pourraient anticiper des mesures à venir. Par exemple, il faut impérativement « *limiter le nombre des activités, projets, journées et parcours divers qui viennent s'ajouter aux enseignements disciplinaires sans augmentation du cadrage horaire global. La priorité donnée aux apprentissages disciplinaires et à l'orientation doit redevenir une réalité* ». Loin d'avoir une ambition éducative affirmée, le Collège doit de focaliser sur les disciplines et l'orientation. Trois parcours éducatifs, citoyen, éducatif de santé et de culture artistique et culturelle pourraient passer aux oubliettes.

Si on envisage l'uniforme pour les élèves, c'est la mise au pas qui est prévue pour les enseignants et les personnels d'éducation comme pour les élèves. Pour le CSP, il faut « *recentrer les missions des conseillers principaux d'éducation (CPE) sur le respect du règlement intérieur par les élèves et leurs parents, et le soutien vigilant à l'autorité des enseignants en cas de difficulté avec un élève* ». Faudrait-il revenir à avant 1970, année du changement d'identité professionnelle des surveillants généraux, désormais conseillers principaux d'éducation ? Pour les élèves, « *le rétablissement de mesures de sanction réelles et immédiates pour les élèves perturbateurs, avec exclusion automatique de la classe, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement en cas de récidive, ainsi que la responsabilisation systématique des parents, doivent redevenir la règle dans tous les collèges* ».

Faire du collège, dès la sixième, une gare de tri entre ceux qui sont destinés aux études générales et ceux qui sont destinés à la voie professionnelle, tel est le sens profond de cette contre-réforme, qui, sous la tenue vestimentaire unique, prétend cacher une visée continue de séparation et de ségrégation.

Jean-Pierre Véran

René Haby, *Propositions pour une modernisation du système éducatif*, La Documentation française, février 1975,